



## General Assembly Security Council

Distr.  
GENERALE

LIBRARY

JAN 20 1983

A/38/75  
S/15563 ✓  
18 janvier 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/DOCS/CONF/...

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-huitième session  
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET  
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-huitième année

Note verbale, datée du 14 janvier 1983, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

Le Représentant permanent de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à la lettre datée du 7 janvier 1983 (A/37/69-S/15559), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Thaïlande, et concernant le prétendu incident qui s'était produit le 31 décembre 1982, à 14 heures 20 à Ban Danpattana, a l'honneur de signifier que la République socialiste du Viet Nam rejette catégoriquement ces accusations fallacieuses.

Le Représentant permanent de la République socialiste du Viet Nam serait reconnaissant au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer la présente note comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est", et du Conseil de sécurité.

-----